« ILS NE PEUVENT NOUS ARRACHER À NOS ANCÊTRES » : UN BREF HISTORIQUE DU SYSTÈME DE PENSIONNATS AU CANADA, DE L'INCARCÉRATION, DE L'INSTITUTIONNALISATION DE POLITIQUES ET MESURES LÉGISLATIVES CONTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dr ERICA NEEGANAGWEDGIN est présentement professeure adjointe au Center for World Indigenous Knowledge and Research à Athabasca University. Elle est descendante des Taïnos des Caraïbes. Sa recherche doctorale porte sur l'enseignement autochtone au Canada. Ses sujets de recherche de prédilection sont les systèmes de croyances et les épistémologies autochtones, la décolonisation de l'enseignement, les méthodes de recherche autochtones, les théories sociologiques et la stratification, l'histoire de l'éducation autochtone en Amérique du Nord et l'étude comparative des relations interraciales et interculturelles.

RÉSUMÉ

Cet article fait un bref survol de l'histoire des pensionnats au Canada. La tentative d'assimiler les autochtones au Canada s'est produite par le recours à l'« éducation » de ces peuples par le gouvernement et les églises. Pendant plus de 150 ans, des milliers d'enfants autochtones ont été enlevés de force de leurs demeures, familles et communautés. Cet article se penche également sur l'effet que ces écoles coloniales et les politiques gouvernementales ont eu sur les enfants autochtones, leurs familles et leurs communautés. Plusieurs individus ayant vécu l'expérience de ces écoles ont décrit la manière qu'ils se sont sentis incarcérés en ces lieux. Mon travail démontre que malgré les efforts systématiques et délibérés du gouvernement de museler les autochtones et leurs cultures, ces politiques et actions ont largement échoué. Les autochtones continuent de créer leurs propres discours, de partager leurs vérités, et de revitaliser et de développer leurs connaissances et systèmes de croyances ancestrales à partir de leurs perspectives diverses.

INTRODUCTION

Tout examen de l'éducation des autochtones au Canada doit commencer avec la compréhension que les peuples autochtones possédaient et possèdent toujours leurs propres systèmes de croyances et philosophies quant à la formation/l'enseignement de leurs enfants, aussi bien que des systèmes très complexes, efficaces et bien développés leur permettant d'aider leurs enfants et leur société à fonctionner pleinement. Avant l'arrivée des Européens, les groupes autochtones de l'Amérique du Nord étaient très indépendants et autonomes. Ils étaient les créateurs de leurs propres philosophies et approches culturelles, économiques, religieuses, familiales et éducationnelles (Bombay, Matheson et Anisman, 2009 : 7).

Cependant, ces systèmes de connaissances autochtones ont été déstabilisés il y a plus de 150 ans lorsque, vers le milieu du 19e siècle, des enfants des Premières Nations, métis et inuit, ont été retirés de leur milieu familial et internés de force dans les pensionnats. Il est largement admis que ce système de scolarisation au Canada fut formé d'écoles industrielles, de pensionnats et de résidences pour étudiants, y compris des foyers et des internats chez des particuliers. Cependant, des couvents, des écoles de jour, des écoles de missionnaires, des sanatoriums et des camps d'établissements (Fondation autochtone de guérison, 2010) ont également fait partie de ce système éducatif. Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996 déclare que, de tous les moyens qui ont été utilisés afin d'assimiler les peuples autochtones, celui qui reflète le plus manifestement l'approche paternaliste du Canada envers les peuples autochtones fut l'imposition de ce programme éducatif brutal.

Cet article propose un survol critique de l'histoire des pensionnats au Canada. Il examine les politiques élaborées par le gouvernement fédéral du Canada contre les peuples autochtones, l'expérience des enfants qui ont été forcés de fréquenter ces écoles coloniales et les effets généraux de ces écoles sur les familles et les collectivités.

En tant que personne autochtone des Caraïbes, je me suis beaucoup intéressée aux expériences de mes étudiants au sein des pensionnats canadiens. J'ai également appris de l'expérience des membres de ma propre famille, qui font partie des peuples Mushkegowuk et Anishinabe, et qui ont survécu à ces pensionnats. Plusieurs personnes qui n'ont pas fréquenté ces écoles, y compris mes propres enfants et d'autres membres de ma famille, sont néanmoins touchées par un traumatisme qui est transmis entre les générations. La Fondation autochtone de l'espoir (2003) définit le traumatisme intergénérationnel, aussi appelé traumatisme multigénérationnel, comme étant les répercussions d'un traumatisme non résolu à l'intérieur d'une génération. Bombay, Matheson et Anisman (2009 : 14) ajoutent qu'il est difficile de dissocier les effets des expériences traumatisantes vécues par une génération des répercussions de ces événements qui se manifestent dans les générations suivantes.

Un personnage dans une émission de télévision récente a fait le commentaire que « Les souvenirs ont la vie longue. Mon peuple, il n'oublie rien ». Cette observation me touche personnellement et elle renforce l'idée de l'existence d'une mémoire ancestrale. Je me rappelle avoir lu des récits de gens ayant été capturés et emmenés sur les terres autochtones des Taïnos dans les Caraïbes. Je me souviens avoir été captivée par leurs histoires et fut si touchée par celles-ci que, même longtemps après les avoir lues, je pouvais encore voir les gens ligotés sur les navires, leurs voix s'élevant dans la souffrance et la résistance. Je n'ai compris ce qui m'arrivait que beaucoup plus tard, lors d'une discussion avec un ainé qui me fit prendre conscience que cette expérience interpellait la mémoire du sang, ou la mémoire ancestrale. J'avais vu et entendu les voix de mes ancêtres. Mon jeune fils s'était exclamé, en réponse à cette même émission télévisée, « Maman, les gens, ils se souviennent ».

Un survivant d'un pensionnat au Québec avait remarqué qu'« Il est temps que des mots nécessaires et justes soient formulés » (Grey et Gros-Lous Monier, 2010 : 5). C'est avec cette observation à l'esprit que j'écris cet article. Je veux offrir des mots et des idées qui sont nécessaires et justes dans l'espoir qu'ils puissent mener à des actions qui sont, elles aussi, nécessaires et justes.

L'HISTOIRE DES PENSIONNATS / POLITIQUES ASSIMILATOIRES

L'existence des pensionnats remonte aussi loin que les années 1600, c'est-à-dire aux débuts de la présence des missionnaires chrétiens en Amérique du Nord. Quelques pensionnats ont été établis au cours du milieu du 17e siècle, peu de temps après les premiers contacts des Européens avec les peuples autochtones (Kanai Board

of Education : 2006). Ces écoles missionnaires visaient à assimiler les peuples autochtones en utilisant la foi chrétienne dans le but de « civiliser » ces « sauvages ».

Le rapport de la Commission Bagot de 1842-1844 fut l'un des premiers documents à recommander l'éducation en tant que moyen de débarrasser les colonies canadiennes, qui sont ensuite devenues le Dominion du Canada, de ces peuples autochtones. Ce rapport proposait que des pensionnats reposants sur l'agriculture et qui seraient éloignés de toute influence parentale soient la façon la plus efficace d'arriver à cet objectif. Les enfants devraient apprendre l'anglais, le travail manuel et les valeurs chrétiennes (CRPA : 1996 ; Fondation autochtone de l'espoir : 2002). Le commissaire aux Affaires indiennes, T. G. Anderson, continua sur cette ligne d'idées en 1846 lorsqu'il confia au Conseil de bande d'Orillia que « vos enfants devront être envoyés à l'école, où ils oublieront leurs coutumes autochtones et où ils apprendront tout le nécessaire afin de vivre une vie civilisée et devenir semblables à leurs frères blancs » (Baldwin, 1846 : 7). En 1847, Egerton Ryerson, le directeur principal responsable de l'éducation dans le Haut-Canada renforça cette idée lorsqu'il demanda à ce que les enfants autochtones soient admis dans des pensionnats loin de leurs demeures et ainsi loin de l'influence de leurs parents.

Au cours des premières décennies de la nouvelle nation canadienne, lorsque le gouvernement aurait dû répondre de sa responsabilité constitutionnelle envers les peuples autochtones et leur accorder les terres *assignées* par la *Loi constitutionnelle de 1867*, ce dernier a plutôt adopté une politique assimilatoire. Cette politique soutenait les pensionnats qui coupaient tout d'abord les liens des enfants des Premières Nations avec leurs domiciles et leurs familles, et les plaçait ensuite dans un environnement marqué par des décennies de pratiques assimilatoires violentes menées par les gouvernements et les différentes églises (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). En 1876, le gouvernement implanta les mesures eurocentriques et impérialistes de la Loi sur les Indiens, qui interdit ainsi les pratiques spirituelles et culturelles autochtones.

En 1879, l'avocat, journaliste et politicien en devenir Nicholas Flood Davin a été envoyé par le premier ministre de l'époque, John A. Macdonald, aux États-Unis afin d'examiner le système éducatif pour autochtones dans ce pays. Davin apprécia le système d'écoles industrielles qui existait alors et déclara « Si on veut faire quelque chose avec les Indiens, nous devons les prendre en main alors qu'ils sont encore enfants ». Davin considérait que c'est uniquement auprès des enfants autochtones qu'il y avait un certain espoir pour l'avenir, car seulement les enfants pourraient passer « à travers une transformation les menant de leur état naturel à celui de civilisé » (CRPA, 1996).

Le système de pensionnat du Canada fut *officiellement* mis en place au Canada en 1892, et de nombreux représentants du gouvernement et de l'église plaidèrent que l'assimilation des autochtones devait commencer par les enfants. Par exemple, en 1912, l'archevêque de St-Boniface déclara que les autochtones devaient « être appréhendés lorsqu'encore jeunes afin qu'ils puissent être sauvés de ce qui se résume à être l'influence débilitante de leur environnement familial » (CRPA, 1996). Les peuples autochtones ont été traités par le biais de mesures sociales racistes qui furent construites à partir de politiques coloniales et assimilatoires généralisées, elles-mêmes conçues afin « d'en finir avec le problème des autochtones », pour utiliser les mots de Duncan Campbell Scott, le bureaucrate responsable de la politique sur les autochtones du Canada. L'enlèvement brutal des enfants autochtones de leur milieu familial faisait partie intégrante du plan gouvernemental et, en 1920, Scott revit la *Loi sur les Indiens* afin de rendre les pensionnats obligatoires pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans (CRPA, 1996 ; Fondation autochtone de guérison, 2003). Ainsi, c'est par les enfants autochtones que le gouvernement canadien essaya d'atteindre ses objectifs (Bennett *et coll.*, 2005 : 9).

LES EXPÉRIENCES

Les parents autochtones ont été contraints d'accepter l'enlèvement de leurs enfants sous peine de poursuites judiciaires (Recherche de Madeleine Dion Stout et Gregory Kipling pour la Fondation autochtone de guérison, 2003 : 33). Ces familles étaient accablées de chagrin au moment de se séparer de leurs enfants, et leur douleur n'étaient qu'amplifiée lorsqu'elles apprenaient que leurs enfants allaient probablement souffrir d'abus aux mains des responsables scolaires. Certains de mes amis m'ont confié que lorsqu'ils étaient enfants, ils furent enlevés de force de leurs domiciles sans aucune explication, que les membres d'une même famille étaient séparés, que les sentiments de bouleversement et de confusion étaient prévalents, et que les parents étaient

accablés par la perte de leurs enfants. Dans plusieurs cas, la Gendarmerie royale du Canada prêtait main-forte aux opérations d'enlèvement des enfants autochtones de leur environnement familial. Ils encerclaient les réserves afin d'empêcher les gens de s'enfuir et allaient de porte en porte, prenant les enfants d'âge scolaire sans prendre en considération ni les plaintes des parents ni celles des enfants (Bennett *et coll.*, 2005).

Lorsque la fréquentation de l'école devint obligatoire, certaines familles se retirèrent plus loin sur leurs territoires ancestraux afin d'empêcher que leurs enfants ne soient enlevés. De nombreuses histoires m'ont été racontées à propos de parents qui, ayant eu vent que des représentants du gouvernement étaient en chemin, cachaient leurs enfants afin de les protéger. La loi punissait désormais non seulement le fait que des enfants ne fréquentent pas l'école, mais également que des parents s'opposent à ce que leurs enfants fréquentent ces écoles. De plus, sous la *Loi sur les Indiens*, il était impossible pour les autochtones de recourir à des avocats pour disputer ces mesures gouvernementales, ce qui renforçait les politiques paternalistes du Canada et la marginalisation généralisée des peuples autochtones.

Des rapports de force étaient fortement enracinés dans le système des pensionnats. Par exemple, des parents pouvaient se faire emprisonner pour avoir empêché le départ de leurs enfants pour ces écoles et les agents assignés à ce travail refusaient de fournir de la nourriture et manifestaient leur pouvoir et leur contrôle sur les autochtones. Lorsque les enfants arrivaient dans les pensionnats, ils étaient séparés de leurs frères et sœurs. Leurs cheveux étaient coupés, et plusieurs se faisaient punir s'ils parlaient la langue de leurs ancêtres. Les écoles étaient mal construites et les conditions de vies des enfants étaient mauvaises. Plusieurs ont décrit ces environnements comme étant surpeuplés, où la violence, la mort et les abus physiques, sexuels et psychologiques étaient chose courante (Fondation autochtone de guérison, 2001 ; Bennett *et coll.*, 2005 : 44 ; CRPA, 1996). Certains enfants ont été sous-alimentés dans le cadre d'une expérience malsaine, leur santé fut négligée et certains subirent des sévices tels que ceux infligés par des chaises électriques conçues pour amuser le personnel scolaire (Mosby, 2013 ; Fontaine, Dan et Farber, 2013 ; Carpenter, 2013 ; Sproule-Jones, 1995 : 199, Miller, 1996). Il est estimé que des milliers d'enfants sont décédés à l'intérieur de ces pensionnats ; le taux de décès de certaines de ces écoles s'élève à 64 % (voir CRPA, 1996 ; Milloy, 1999). Les langues autochtones se désintégrèrent puisque l'anglais et le français étaient imposés aux enfants autochtones. Les parents n'eurent pas le choix de remettre leurs enfants aux pensionnats et n'eurent pas de contrôle sur ce que leurs enfants y apprenaient, et les compétences parentales ne pouvaient donc pas être transmises. L'ensemble de ces mesures eut des effets dévastateurs sur les familles, la culture et la société autochtone (Battiste, 2000 ; Bennett *et coll.*, 2005). Le système des pensionnats fut l'une des politiques ayant eu les effets les plus dévastateurs sur la vie des peuples autochtones.

Ainsi, le système des pensionnats fut un complot délibérément orchestré par le gouvernement et les églises afin d'assimiler les peuples autochtones. John Milloy du Tribunal canadien des droits de la personne assigné à la Fondation pour l'enfance des Premières Nations a déclaré que « le système de pensionnat n'a pas uniquement servi à séparer les enfants de leurs parents, il a également coupé l'artère par laquelle la culture était transmise entre les enfants, les parents et la communauté ».

Plusieurs individus autochtones ont affirmé qu'ils auraient voulu avoir accès à des écoles enseignant les compétences nécessaires à leurs enfants, exemptes d'abus, telles que les écoles fréquentées par les enfants non autochtones. Les gens autochtones « voulaient un système éducatif basé sur le consentement et non la coercition, et ils ne souhaitaient ni se faire assimiler, ni que leurs enfants subissent des abus physiques ou sexuels ni qu'ils soient privés de quoi que ce soit ou humiliés » (ministère de l'Éducation Kanai *et coll.*, 2006).

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les autochtones du Manitoba a souligné que dans certaines communautés, ce sont tous les enfants qui furent enlevés de force de leurs familles. La Commission a décrit le système des pensionnats comme une « tentative consciente, délibérée et souvent brutale de forcer les peuples autochtones à s'assimiler ». Il est également souligné que « pour la première fois en plus de cent ans, plusieurs familles voient maintenant leurs enfants vivre parmi eux jusqu'à leur adolescence » (Fondation autochtone de guérison, 2002 : 2).

Les pensionnats ont eu des effets dévastateurs sur les enfants, leurs familles et les communautés. Cette histoire est particulièrement tragique lorsque les récits personnels des enfants sont pris en considération.

L'HÉRITAGE / LES CONSÉQUENCES DE CES ÉCOLES

Certains considèrent que les pensionnats appartiennent au passé, mais c'est une idée erronée (Fondation autochtone de guérison, 2002). Bien que ces écoles n'existent plus physiquement, leur héritage perdure. De surcroit, plusieurs institutions existantes aujourd'hui, telles que le système juridique, le système de protection de l'enfance et le système éducatif, sont structurés d'une façon qui continue d'affaiblir et de systématiquement nier aux peuples autochtones leurs droits intrinsèques en tant que Premières Nations. La Fondation autochtone de guérison (2002 : 2) nous rappelle que ces pensionnats n'ont pas mené leurs opérations en vase clos. Bien au contraire, ces écoles « ne constituaient qu'une pièce d'un casse-tête politique beaucoup plus large ». La Fondation autochtone de guérison fait valoir également que « là où le mandat des pensionnats arrêtait dans sa mission de résoudre le "problème des autochtones", la Loi sur les Indiens, et le système de protection de l'enfance, le système des réserves et le système juridique, continuaient cette activité ». C'est cet engrenage plus large, et les politiques assimilatoires qui lui ont permis de voir le jour, qui sont largement responsables des pauvres conditions de vie dans lesquelles les autochtones vivent aujourd'hui.

Les difficultés que les politiques d'assimilation mises en place par les pensionnats ont imposées sur la vie des peuples autochtones sont très complexes. Cynthia Wesley-Esquimaux et Magdalena Smolewski (2004) soulignent la façon par laquelle les pensionnats ont introduit certaines caractéristiques dans les communautés autochtones et comment ces caractéristiques se font transmettre de génération en génération. Collectivement, ces caractéristiques sont considérées comme étant l'héritage intergénérationnel du système de pensionnat et elles représentent les conséquences de la politique assimilatoire. Selon la CRPA (1996), « le langage même qui a été utilisé afin de formuler la vision poursuivie par le système de pensionnat nous dévoile la nature intrinsèquement violente de ce système scolaire et de son assaut sur l'enfance et la culture ». Son principe fondateur même, celui de resocialisation, cette grande transformation par laquelle un individu passe d'un état « sauvage » à celui de « civilisé », est une notion empreinte de violence. Milloy (2013) souligne que la brutalité et la violence sont au cœur même de ce système éducatif. L'identité de plusieurs individus a été fragilisée, la culture et les compétences parentales ont été détruites, et des traumatismes ont été infligés. Cependant, les pensionnats ne sont qu'un élément de la politique assimilatoire du gouvernement sur les peuples autochtones. Selon la Fondation autochtone de guérison (2006 : 11), les pensionnats ont été une tentative généralisée menée délibérément qui visait à couper les liens entre des générations d'enfants autochtones et leurs familles, communautés, langues, cultures, et leur manière d'exister et d'interagir avec le monde.

Certains membres de communautés autochtones continuent à revivre le souvenir de l'enlèvement de leurs enfants. Plusieurs de mes amis m'ont confié ressentir encore de la méfiance et de l'anxiété même en nos temps contemporains. Les services de protection de l'enfance enlèvent des enfants à leurs parents, leurs familles et leurs communautés encore de nos jours. Par exemple, un de mes amis m'a raconté que lorsque son fils de neuf ans a eu une altercation avec un autre enfant à l'école, l'institution contacta les services de protection de l'enfance au lieu de communiquer avec les parents. C'est un fait bien connu dans la communauté autochtone qu'il y a plus d'enfants placés auprès des services de protection de l'enfance à travers le Canada aujourd'hui qu'il n'y avait de jeunes dans les pensionnats à l'époque (voir Blackstock, 2007). Bennett *et coll.* (2005) soulignent que « le mandat politique des Premières Nations a été de se réapproprier le plein pouvoir quant aux enjeux liés aux enfants et aux familles, et ceci demeure l'objectif des Premières Nations du Canada aujourd'hui ». Ceci est exemplifié par plusieurs initiatives qui ont été menées et organisées par les autochtones afin de se réapproprier les droits concernant leurs enfants. Parmi celles-ci, les autochtones ont mis en place leur propre système de protection de l'enfance, ce qui leur permet de prendre le contrôle de la vie scolaire et de l'éducation de leurs enfants ; ils ont également créé plusieurs programmes communautaires et scolaires axés sur les cultures et les langues autochtones.

Selon la CRPA (1996), il existe plusieurs raisons expliquant pourquoi les politiques d'assimilation n'ont pas réussi à éliminer le « problème autochtone ». Cependant, la force, l'engagement et le courage de plusieurs générations d'autochtones au Canada ont joué un rôle crucial dans la prévention de l'assimilation et de la dissolution des peuples autochtones au sein de la société canadienne dominante. Dans les mots émouvants de l'un de mes amis, « Ils ne peuvent nous arracher à nos ancêtres ». Durant la Marche pour la réconciliation,

tenue le 22 septembre 2013 en Colombie-Britannique, la militante pour les droits civiques Bernice King a rappelé à tous que « Ceci n'est pas un temps pour s'adonner à l'apathie ou pour se complaire dans une autosatisfaction indifférente ». Elle ajouta que « nous sommes tous liés les uns aux autres dans un réseau de réciprocité dont on ne peut se sortir, comme enveloppés par le même tissu du destin, et ce qui touche une personne ici au Canada – peu importe son origine – a une conséquence indirecte sur tous » (*Canadian Press*, 2013). Selon un survivant des pensionnats du Québec, « Je n'ai jamais eu honte d'être autochtone même si les pensionnats ont presque réussi. Mes ancêtres m'ont légué de la force et de la patience. Nous devons nous assurer que les choses qui se sont produites ne passent pas dans l'oubli. Je me demande si les Canadiens veulent réellement entendre la vérité. Il y en a encore quelques-uns qui nient l'existence de ces pensionnats ». (Grey et Gros-Lous Monier, 2010 : 6).

REFERENCES

Aboriginal Healing Foundation: The Healing has begun An Operational update, Aboriginal Healing Foundation: Ottawa, 2002.

Aboriginal Healing Foundation. A Healing Journey; Final Report Summary Points: Ottawa, 2006.

Battiste, Marie. *"Maintaining Aboriginal Identity, Languages, and Culture in Modern Society. Reclaiming Indigenous Voice and Vision."* Vancouver: University of British Columbia Press, 2000.

Baldwin, Henry. *Minutes of the General Council of Indian Chiefs and Principal Men Held at Orillia, Lake Simcoe Narrows, on July 30 and 31, 1846*. Montreal: *Canada Gazette Office*, 1846.

Bennett, Marlyn. & Cindy Blackstock, & Richard De La Ronde. "A literature Review and Annotated Bibliography on Aspects of Aboriginal Child Welfare in Canada." *The First Nations Research Site of the Centre of Excellence for Child Welfare and The First Nations Child & Family Caring Society of Canada*. 2nd edition (2005).

Blackstock, Cindy. "Residential Schools: Did They Really Close or Just Morph Into Child Welfare?" *Indigenous Law Journal* 6, n° 1 (2007).

Bombay, Amy. Kim Matheson, & Hymie Anisman H. "Intergenerational Trauma: Convergence of Multiple processes among First Nations Peoples in Canada." *Journal of Aboriginal Health*, National Aboriginal Health Organization 5. N° 3 (2009).

Canadian Press Bernice King Reconciliation walk draw Thousands in Vancouver, September 22, 2013. http://bc.ctvnews.ca/residential-school-reconciliation-walk-draws-thousands-in-vancouver-1.1465779.

Gray, Richard, Martine Gros-Lous Monier: Collection of Life Stories of the survivors of the Quebec Indian Residential Schools, March 2010.

Dion Stout, Madeleine. & Gregory Kipling. *Aboriginal People, Resilience and the Residential School Legacy*. Prepared for The Aboriginal Healing Foundation, Ottawa, ON: Anishinabe Printing (Kitigan-Zibi), 2003.

Fontaine, Phil. Dr. Dan Michael. & Bernie Farber, Canadian Genocide in search of a name. TheStar.com, (July 19, 2013). http://www.thestar.com/opinion/commentary/2013/07/19/a_canadian_genocide in search of a name html.

Jones-Sproule, Megan, "Crusading for the Forgotten: Dr. Peter Bryce, Public Health, and Prairie Native Residential Schools." *CBMH/BCHM* Vol. 13: 199-224. (1996).

Kainai Board of Education, Métis Nation of Alberta, Northland School Division and Tribal Chiefs Institute of Treaty Six. Peoples and cultural change: Aboriginal Studies 20. Edmonton: Duval House Publishing, (2006).

Legacy of Hope Foundation, *Where are the Children: Healing the Legacy of the Residential school system*: Ottawa: (2003).

Milloy, John. Testimony at the Canadian Human Rights Tribunal First Nations Child Funding. APTN National News, October 30, 2013.

Miller, James. Rodger, "Shingwauk's Vision: A history of Native Residential Schools," University of Toronto Press. (1996).

Mosby, Ian. "Administering Colonial Science: Nutrition Research and Human Biomedical Experimentation in Aboriginal Communities and Residential Schools." *Histoire Sociale/Social History*, 46, n° 91, (2013).

Reimer Gwen, Bombay, Amy. Ellsworth, Lena. Fryer, Sarah. & Logan Tricia. "The Indian Residential Schools Settlement Agreement's Common Experience Payment and Healing: A Qualitative Study Exploring Impacts on Recipients." Prepared for: *Aboriginal Healing Foundation*, Ottawa, (2010).

The Royal Commission on Aboriginal People. "Looking Forward looking Back. Part two-false assumptions and a Failed Relationship." Chapter 10-*Residential School* 1, (1996).

Carpenter Lenny, "Survivors of St. Anne's residential school still Traumatized." *Wawatay News* 40, n° 29. (2013) http://www.wawataynews.ca/archive/all/2013/7/24/survivors-st-annes residential-school-still-traumatized_24779.

Wesley-Esquimaux, Cynthia & Magdalena Smolewski. *Historic trauma and Aboriginal healing*. Prepared for The Aboriginal Healing Foundation, Ottawa, ON: Anishinabe Printing (Kitigan-Zibi), 2004.